

ARRETE CADRE PREVERSANT LA RESSOURCE EN PERIODE D'ETIAGE POUR LE MAINE-ET-LOIRE

Du vendredi 14 mars au 11 avril 2014, un projet d'arrêté cadre relatif à la gestion d'une sécheresse ou d'un risque de pénurie d'eau dans le Maine-et-Loire est soumis à la consultation du public pour s'assurer que le document en cours d'élaboration répond aux besoins et aux préoccupations des citoyens.

Une synthèse des observations recueillies sera examinée pour prise en compte éventuelle en vue de la rédaction définitive de cet arrêté cadre.

Rappel du contexte :

Le choix de la mise en place d'un arrêté cadre a été voulu par le préfet de Maine-et-Loire afin d'adapter au mieux les modalités de gestion de crise au contexte hydrogéologique spécifique du département.

L'objectif principal de cet arrêté-cadre a été d'intégrer la gestion des eaux souterraines et de procéder à une harmonisation avec les dispositions du SDAGE.

Le projet d'arrêté-cadre s'inscrit donc dans la volonté de préserver la ressource pour lequel peuvent être soulignés les aspects suivants :

- * délimitation de 21 zones d'alerte hydrogéologiquement cohérentes pour les eaux superficielles
- * définition de 14 zones d'alerte pour les eaux souterraines avec un piézomètre de référence pour chaque zone d'alerte
- * une terminologie harmonisée pour les indicateurs d'alerte
- * la mise en œuvre d'une gestion progressive allant d'une autolimitation des prélèvements et des usagers de l'eau, des restrictions horaires jusqu'à une interdiction des prélèvements à l'exception des usages vitaux.